

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78016

Objet

REMBOURSEMENT

PAR LA COMPAGNIE D'ASSURANCE : VOLS A L'ECOLE FAUPIGNE.

DATE DE CONVOCATION

27 Février 1978

DATE D'AFFICHAGE

27 Février 1978

Nombre de conseillers

en exercice 27

Nombre de présents 21

Nombre de votants 27

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit
le trois Mars à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M TETARD

Etaient présents : MM. DUFOUR, Mle FOUCHE, MM. BUJARD, BOUCHET, LIS FABER, POUGET, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, PELLETIER, CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LACHAUD par M. DUFOUR, BOUTET par M. BOUCHET, COLLE par M. TETARD, Mme TACQUET par M. BUJARD, VIAUD par M. PELLETIER PAPEAU par M. GUICHAOUA.

Absents : MM.

M MONTRON

a été élu Secrétaire.

Monsieur Jean PENICAUD, représentant de la Société d'Assurances Mutuelles de Seine et Seine et Oise, nous a proposé une somme de 432,09 F en remboursement du VOL commis à l'école élémentaire FAUPIGNE, le 15 JUIN 1977.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les propositions de la Société d'Assurances Mutuelles de Seine et Seine et Oise,

- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 FEVRIER 1978,

DECIDE :

- D'accepter la proposition de la Compagnie d'Assurances soit 432,09 F (QUATRE CENT TRENTE DEUX FRANCS, NEUF CENTIMES) en remboursement du VOL commis à l'école élémentaire FAUPIGNE.

- D'encaisser la recette correspondante au Chapitre 944 Article 799 sur le Budget primitif 1978.

Fait à ROYAN, et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre, MM. les Membres présents

Pour extrait conforme,
Le Maire,



[Handwritten signature in blue ink]

